
COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi vingt-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le vingt et un novembre 2014, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
Présents : 10	Votants : 10	Pouvoirs : 0

Présents : Mesdames Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Marie-Françoise MILLELIRI, Céline LEMAIRE, Messieurs Jean-Paul CAHN, Claude CAILLOU, Thierry DESVIGNES, François GALET, Jean-Luc LEGAY, Paul DESBROSSE.

Absent : Catherine ROIG

Désignation du secrétaire de séance : Paul DESBROSSE est désigné secrétaire de séance.

En préambule Madame Helen HENDERSON demande une minute de silence en mémoire de Madame Eliane DELAGER, décédée le 21 novembre 2014.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2014: Le procès-verbal du 17 octobre 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

Madame Helen HENDERSON soumet au conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour « 2014-60 création de poste » ; aucune remarque n'étant formulée cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Madame HENDERSON présente Madame Séverine MERCIER, future secrétaire de Mairie, qui prendra son poste le 1er décembre 2014 par voie de mutation suite au départ en retraite de Madame Martine D'ALMEIDA, prévu fin décembre.

2014-53 Contrat triennal de voirie.

En date du 18 octobre 2014, l'entreprise Goulard a signé le marché du contrat triennal de voirie approuvé par le Conseil général le 30 juin 2014, pour un montant total de 138 144 € TTC, et pour lequel une subvention de 51 595 € a été accordée par le Conseil général.

Lors de la première réunion de chantier le mardi 21 octobre 2014, en présence de M. BARBEDETTE de l'A.R.T., l'entreprise Goulard a constaté une difficulté d'exécution des travaux dans la tranche 2 du projet, rue de Viltard, dans l'hypothèse où les bordures et pavés en grès devant les maisons numéro 7, 9, 11 et 13 seraient conservés. Or cette bordure n'avait posé de difficulté ni pendant le montage du dossier, ni pour son approbation par le conseil général, ni aux yeux de l'entreprise Goulard au moment où elle s'est portée candidate, ni quand elle a accepté le marché.

Pour résoudre les difficultés techniques envisagées, l'entreprise Goulard a proposé de remplacer les bordures et pavés en grès par un caniveau en béton (type T2) et de changer de côté le trottoir prévu pour ce secteur, moyennant une plus-value de 14 345 €HT. Le coût de dépose et repose de la bordure en grès n'a pas été fourni malgré notre demande. Afin de ne

pas perdre la subvention du Conseil général, la commission voirie, réunie le 5 novembre 2014 pour analyser les changements proposés et évaluer la plus-value au projet initial, demande l'exécution des travaux sans variantes ni suppléments afin que le projet initial approuvé par le Conseil général soit strictement respecté.

La date d'ouverture des travaux était fixée au 17 novembre afin de terminer le chantier avant le 18 décembre 2014, date à laquelle l'entreprise Goulard prévoit de fermer jusqu'à la mi-janvier. Depuis, l'ouverture du chantier a déjà été reportée au 24 novembre 2014.

Le 19 novembre la société Goulard, qui contestait la conformité du plan d'exécution en ce qui concerne la pente pour la pose de bordure rue de Viltard, demande en urgence une réunion avec le maire et le bureau d'études afin de trouver une solution technique et de valider les travaux supplémentaires qu'elle préconise désormais.

Madame le maire a préféré reporter l'ouverture du chantier pour donner à la commune un temps de réflexion avec ses partenaires face aux problèmes rencontrés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, autorise Madame Helen HENDERSON à consulter dans un premier temps le Conseil général et en fonction des conclusions de cette réunion, de réunir l'entreprise Goulard et le bureau d'études afin de rechercher une issue.

Pour ajouter la dépose et la repose des bordures et pavés en grès, l'entreprise Laly de Puiseaux, consultée, a proposé un devis de 8 561 €TTC.

Une demande de subvention sera faite pour la réalisation d'une tranchée drainante dans la chaussée de Rouville, afin de récupérer les eaux pluviales. Ces travaux sont hors contrat triennal de voirie.

2014-54 Demande d'autorisation de rejet sur le réseau d'eau pluvial communal.

Le SPANC demande l'autorisation de rejeter le trop-plein du réseau d'infiltration dans le réseau d'eau pluviale de la commune pour une maison située à Viltard et dont les propriétaires souhaitent réhabiliter la filière d'assainissement. Le terrain est assez exigü.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide de refuser cette autorisation, étant donné que le réseau de la commune est déjà saturé et que l'assainissement individuel n'a pas à déborder sur le domaine public.

2014-55 Décision modificative n°2 au BP 2014.

Madame HENDERSON informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de procéder à une modification au budget primitif 2014 pour la raison suivante :

L'article 73925 – FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) - n'a pas été suffisamment pourvu. La notification pour l'année 2014 était de 5 801 € pour un montant inscrit au BP de 5 100 €, il convient d'augmenter la dépense de 701€.

Compte d'imputation	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
73925 FPIC Dép. Fonctionnement	5 100.00	701.00	5 801.00
60612 Energie-électricité Dép. Fonctionnement	10 000.00	- 701.00	9 299.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, accepte cette décision modificative n° 2 au budget primitif 2014.

2014-56 Complément au dossier Amendes de police 2014.

En date du 17 octobre 2014 le conseil municipal a délibéré sur les projets qu'il convient de soumettre au département pour une aide au titre de la répartition des amendes de police pour financer les travaux d'amélioration de la sécurité routière. Dans le passé, les aides accordées à la commune représentaient environ 35 % du montant de l'opération.

Madame HENDERSON revient sur le dossier Amendes de police, objet d'une première délibération n° 2014-47, prise le 17 octobre 2014, qu'il convient de compléter suite à la visite de Monsieur BARBEDETTE de l'Agence Routière Territoriale.

a) Aménagement du stationnement dans la rue de Viltard et la rue de Villiers : en plus des six places identifiées initialement à Viltard, elle propose quatre autres places dans le centre bourg : trois sur la rue de la Grange aux Dimes et une dans la rue du Clos Corbin.

Les deux passages piétons prévus dans les travaux de voirie de Viltard sont également inclus dans le dossier de demande d'aide et le montant total pour les marquages au sol s'élève à 1 160.20 € HT.

b) Achat d'un deuxième radar pédagogique : le modèle proposé avec fourniture d'un panneau photovoltaïque, d'une batterie et de son support, a un coût total de 5 890 € HT.

Lors de la réunion du 17 octobre le budget global avant subvention avait été accepté pour 6 000 € HT.

La commune devait déposer ses dossiers avant le 1^{er} décembre à l'A.R.T., ce qui a été fait. Il faut cependant réactualiser le montant total des deux opérations qui s'élève désormais à 7 160.20€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette résolution par huit voix pour et deux abstentions.

2014-57 Convention avec le Conseil Général de Seine-et-Marne concernant le déneigement du réseau routier départemental dit « de désenclavement ».

Madame HENDERSON informe l'assemblée que, depuis quatre ans, la commune s'est engagée à déneiger le réseau routier départemental dit « de désenclavement » lors d'importantes chutes de neige.

Le Conseil général pour sa part met à disposition de la commune une quantité de sel définie en fonction de l'importance de l'intervention.

Le déneigement qui incombe à la commune de Nanteau-sur-Essonne consiste à nettoyer la D63a1, de l'entrée de Viltard jusqu'au panneau « stop » de la rue du Clos Corbin pour un linéaire traité de 2 214 mètres.

La convention entre le Conseil général et la commune doit être renouvelée cette année pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, autorise Madame Helen HENDERSON à signer la convention de partenariat avec le Département dans le cadre d'opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement.

2014-58 Indemnité d'Administration et de Technicité – modification du calcul.

Madame HENDERSON rappelle que l'indemnité d'Administration et de Technicité a été instituée le 9 décembre 2008 par délibération 2008-49.

Il convient de remettre à jour le coefficient multiplicateur d'ajustement pour la filière technique.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'appliquer le coefficient multiplicateur d'ajustement de 3.33 pour la filière technique, sur le montant moyen de référence en vigueur.

Le reste sans changement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, accepte cette mise à jour de la délibération citée ci-dessus.

2014-59 Réflexions budgétaires – Investissement et travaux 2015.

Mme Henderson fait le point sur le programme d'investissement prévu en 2014 qui s'est déroulé normalement.

- projets engagés et réalisés en 2014 253 356.00 € TTC
- projets engagés et reportés en 2015 218 795.00 € TTC (contrat triennal de voirie et achat du logiciel Magnus)
- les projets non-engagés en 2014 feront partie de la liste exhaustive dans laquelle seront faits les choix au moment de l'élaboration du budget.

Elle invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les investissements qui pourraient être envisagés en 2015 et propose elle-même des projets phares à réaliser en 2015 compte tenu de la prévision d'une baisse de 30% en 3 ans des dotations de l'Etat. :

- réhabilitation de l'assainissement de la mairie et de la salle polyvalente
- réalisation du contrat triennal de voirie et d'une tranchée drainante dans ce secteur pour l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales
- révision du P.L.U.

D'autres suggestions sont évoquées : rénovation des panneaux d'affichage bois, changement panneau endommagé du nouveau cimetière, radar pédagogique, bordures en grès, lustres et accroches tableaux salle polyvalente, bancs parking, eaux de ruissellement, zéro-phyto plantations, protection du dénivelé de la montée à l'église, micro pour la salle polyvalente et vidéo projecteur pour la mairie. Thierry DESVIGNES propose la création d'un espace de jeux pour les enfants.

2014-60 Création de poste.

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial de deuxième classe, qui est le grade actuel de Madame MERCIER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide :

- La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial de deuxième classe intercommunal à temps non complet (24 h/semaine);
- Avec une date d'effet au 1^{er} décembre 2014.
- De modifier en conséquence le tableau des emplois.
- Les crédits correspondants sont suffisants au budget.

Divers :

Tour de table permettant aux membres du conseil municipal de partager les informations reçues lors de leur participation à des commissions externes et internes :

Paul DESROSSE fait part de sa participation aux commissions du Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF) Paysage et Territoire ainsi qu'Environnement. En raison de budgets limités, pour la partie Paysages, seul le point des repères photographiques sera abordé et un artiste fera des photos d'un point de vue qui sera choisi. Pour la partie Environnement, le PNR souhaite prendre la compétence Rivière du bassin de l'Ecole.

Marie-Françoise MILLELIRI : participation à la réunion du SIARE, bassin versant de la rivière Ecole. Projet du SIARE de se transformer en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) pour anticiper la mise en place de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), intention d'unifier la gestion de l'eau par grand bassin, de l'élaboration d'une future taxe pour l'amélioration de l'eau (Nanteau Sur Essonne, qui appartient à deux bassins versants, ne sera pas concernée par cette taxe pour le bassin Ecole), de solution étudiée afin d'éviter la superposition de deux bassins.
Pour le SIARCE projets ambitieux et à gros budget, reprise du projet de ruissellement du PNRGF avec échéance à 2018 pour nos projets.

Mme MILLELIRI fait part d'une réunion sur l'élaboration de la charte par le PNRGF pour le bon usage et l'entretien des chemins. Un travail est à effectuer sur la propriété des chemins sur la base du remembrement et des plans du 1880, du cadastre et des archives départementales. Pour Nanteau-sur-Essonne, certains chemins (allées et chaussées) ne sont pas encore recensés.

Jean Paul CAHN rend compte de sa rencontre avec le président de l'Association Pêche Loisir Animation Nantessonnoise (P.L.A.N.) afin d'envisager la réactualisation de la convention (texte inchangé sur le fond, quelques adaptations) qui lie la commune et l'association :
Le bilan sera désormais transmis annuellement à la Mairie par le PLAN.
L'arrêté glace du 9 janvier 2009 reste en vigueur.
Le conseil souhaite conserver le nom « Etang Communal »
La convention sera signée entre les deux parties après validation des modifications.

Jean Luc LEGAY : rien de particulier à signaler en ce qui concerne le SIGEGAS si ce n'est un certain absentéisme des ATSEM en charge des animations. .
SPANC : pour Nanteau-sur-Essonne la tranche 2 est terminée pour quatre installations ; pour la tranche 3 : trente-trois conventions ont été signées pour des études de sol, la commune est la 2eme commune la plus concernée par cette tranche, et la prévision de la réalisation des travaux est de juillet 2015 à fin 2016.

Une étude de changement du règlement est en cours afin de pénaliser les personnes qui refusent la réalisation du diagnostic.

Céline LEMAIRE annonce qu'une réunion concernant les transports scolaires est prévue au sein de la communauté de communes début décembre lors de laquelle sera abordé le problème du retard récurrent des cars.

Helen HENDERSON la remercie pour le montage du dossier amendes de police.

Claude CAILLOU, fait part de sa participation à la commission agriculture du PNRGF sur le thème de prévision de développement des produits de vente à la ferme.

Questions diverses :

Helen HENDERSON communique les informations suivantes :

- Céline LEMAIRE a participé à une réunion organisée par la sous-préfecture avec le SDIS, utile pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- M. FORMONT, trésorier principal, quitte ses fonctions à La Chapelle la Reine le 1er janvier 2015 pour prendre en charge la Trésorerie de Ferrière en Gâtinais
- Le ramassage des encombrants pour Nanteau-sur-Essonne est prévu le 2 mars 2015
- Réunion du Comité du Pilotage (COFIL) du Plan Développement du Massif du PNRGF concernant le repérage des parcelles forestières pour inciter le regroupement et formation des élus et propriétaires à la recherche d'une parcelle.
- D'un courrier du SDESM en vue de l'achat groupé pour les abonnements supérieurs à 36k suite à la fin des tarifs réglementés de l'électricité prévue pour le 31 décembre 2015 ; Claude CAILLOU indique qu'un seul abonnement communal est concerné « salle polyvalente » et propose de l'inclure dans le recensement du SDESM.
- Pour les activités de fin d'années que le CCAS prépare un atelier de fabrication des décorations de Noël par les enfants de la commune le 6 décembre animé par Thierry DESVIGNES.
- La distribution par les conseillers municipaux des colis de Noël pour les personnes âgées de 75 ans et plus aura lieu les 19, 20 et 21 décembre ; un planning sera diffusé sur base des disponibilités de chaque membre du conseil.
- Le loto, un spectacle et la galette des rois pour les anciens et les jeunes de la commune seront organisés le dimanche 11 janvier 2015.

La commune a reçu la demande de la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants) de donner le nom de la fin de la guerre d'Algérie à une artère de la commune. De façon unanime le conseil décide de ne pas donner suite.

Le point sur l'intercommunalité :

- la petite enfance est une lourde charge financière, mais fait partie des compétences de la communauté de communes ;
- numérique : la décision sera prise début 2015 sur la technique choisie. Pour la fibre optique, le montant estimé pour la collectivité est de 2,5 millions euros.

L'avancement de la révision du P.L.U :

Le marché est lancé : ouverture des plis le 06 janvier 2015, audition des trois meilleurs candidats le 27 janvier 2015. Romain Bion, du PNRGF, nous assistera pour l'évaluation des candidats.

Mme le Maire demande la représentation de la commune dans des réunions externes :

- Assemblée générale de l'Association des Maires ruraux le 4 décembre à 18h
- Réunion publique organisée par la D.D.T. sur le P.L.U. Intercommunal le 19 décembre à 13h30 à Brie-Comte-Robert
- Comité de pilotage Natura 2000 réunion jeudi 4 décembre à Boigneville à 14h.
- Infraction au code de l'urbanisme : réunion organisée par la sous-préfecture à la mairie de Fontainebleau le 5 décembre à 10h.
- ACAD. Assemblée Générale extraordinaire pour problème financier budget 2013 le 18 décembre 2014 à 18h à Ury.
- Assemblée générale de l'association Pact Sud 77 de la Région Ile de France le 10 décembre à 10h à Bois le Roi
- Réunion d'informations et d'échanges pour la valorisation du patrimoine forestier par le conseil général 77 le 16 décembre à 14h à Dammarie-les-Lys.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 29 novembre à 0 h10.

Prochain conseil municipal et Commission des Finances le vendredi 19 décembre 2014 à 20h.

Helen HENDERSON
Le Maire

Les CONSEILLERS

Paul DEBROSSE
Le Secrétaire